

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 3 JUILLET 2024 à 19H00**



N°067/2024 - Informations sur les décisions prises par délégation du conseil municipal

Conseillers en exercice : **25** – Présents : **23** – Excusés avec Pouvoir : **2** – Excusé sans Pouvoir : **0**
Absents : **0** – Votants : **25**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 3 JUILLET, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du **27 juin 2024**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX Jean-François, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GONGUET Nathalie, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mesdames, Messieurs :

BOILEAU Marc (pouvoir donné à Evelyne DOUVRE), **MIRALLES Bruno** (pouvoir donné à Patrick BOUVARD)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

1. Commande Publique :

1.1. Récapitulatif des devis signés par le Maire et ses Adjointes :

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des devis, bons de commandes et marchés de travaux, de prestations de services et de fournitures signés depuis le dernier Conseil Municipal en date 5 juin 2024 et dont le montant est supérieur à 500 € HT :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240703-067-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 04/07/2024

Publication : 05/07/2024

DATE	Prestataire	Signataire	Libellé	HT	TTC
06/05/24	DALKIA	G.FAUVET	Remplacement de sonde capteur solaire production ECS au pôle petite enfance	257,34 €	308,81 €
14/05/24	COMAS	G.FAUVET	Plaquettes bois pour paillage des massifs	140,00 €	168,00 €
17/05/24	SONEPAR	G.FAUVET	Fourniture d'éclairages des vestiaires du Foot - Passage en LED du couloir	430,20 €	516,24 €
18/05/24	ESPACE FLEURI	G.FAUVET	Fourniture de terreaux et paillis pour plantations	426,00 €	468,60 €
21/05/24	DIDIER SIGNALETIC	G.FAUVET	Fourniture de numérotation des poteaux à incendie	56,00 €	67,20 €
14/05/24	BIAJOUX	G.FAUVET	Vidange du bac à graisse de l'école du village	450,22 €	540,26 €
13/05/24	GEOMETRE	G.FAUVET	Régularisation parcelles	2 500,00 €	3 000,00 €
02/05/24	BALLAND	G.FAUVET	Travaux d'aménagement de l'aire de jeux du Pôle socio-culturel	45 853,25 €	55 023,90 €
28/05/24	TMTPA	G.FAUVET	Création d'une grille évacuation d'eaux pluviales EP chemin du Mont	1 204,00 €	1 444,80 €
28/05/24	TMTPA	G.FAUVET	Pose de bordures chemin vers le Mont pour canaliser l'évacuation des eaux pluviales de la voirie	835,00 €	1 002,00 €
05/06/24	GARNIER TERRASEMENT	G.FAUVET	Aménagement d'un parking derrière le centre commercial	32 813,85 €	39 376,62 €
03/06/24	COLAS	G.FAUVET	Programme voirie 2024 divers secteurs de la zone rurale	227 132,86 €	272 559,43 €
03/06/24	SIGNAUX GIROD	G.FAUVET	Fourniture de panneaux de signalisation pour le stock	5 615,24 €	6 738,29 €
11/06/24	EI FAVRE AEROGOM'	G.FAUVET	Traitement aérogommage du parvis de la mairie + enlèvement d'un tag sur la tribune de foot	1 510,00 €	1 812,00 €
10/06/24	SIGNAUX GIROD	G.FAUVET	Fourniture de panneaux de stationnement interdit pour neutraliser des stationnements lors d'événements ou manifestations	1 895,25 €	2 274,30 €
20/04/24	PARIZOT MOTOCULTURE	G.FAUVET	Remplacement d'une tondeuse hors service	1 620,54 €	1 944,65 €
18/06/24	SOTRAPP TP	G.FAUVET	Location balayeuse pendant 3 jours	2 805,00 €	2 085,50 €

1.2. Opération de restructuration de la salle des fêtes :

- **Avenant n° 1 au lot n° 2 " TERRASSEMENTS – VRD " du marché de travaux** passé en procédure adaptée (décision du 30/05/2024) : la conclusion de cet avenant est justifiée par des travaux de découpe supplémentaire des enrobés en limite parcellaire générant une plus-value sur le montant initial du marché :

	TITULAIRE	MARCHÉ INITIAL		AVENANT 1		MARCHÉ DEFINITIF	
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
LOT 2	SARL FONTENAT TP	136 983.91	164 380.69	721.40	865.68	137 705.31	165 246.37

- **Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre** (décision du 26/06/2024) : la conclusion de cet avenant est motivée par les deux éléments suivants :
 - 1/ l'augmentation du coût des travaux établi en phase avant-projet définitif (APD) : conformément aux clauses du contrat, le montant définitif de la rémunération forfaitaire de l'équipe de maîtrise d'œuvre est recalculé en fonction du coût prévisionnel définitif des travaux arrêté en phase APD à 2 500 000 € HT (contre 2 170 000 € HT au début du contrat) ;
 - 2/ l'intégration dans la mission de maîtrise d'œuvre de l'extension du périmètre de travaux. Cette extension de périmètre est rendue nécessaire pour assurer la viabilisation autour du site (aménagements extérieurs, cheminements, végétalisation, etc.) sur le parvis Nord

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2024
Publication : 05/07/2024

Délibération n°067-2024 du 3 juillet 2024 (suite) – 3 –

MARCHE INITIAL		AVENANT 2		MARCHE DEFINITIF	
€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
307 706.00	369 247.20	45 000.00	54 000.00	352 706.00	423 247.20

2. Assurances – Acceptation d'indemnités de sinistres

Monsieur le Maire explique que le 14 décembre 2023, un véhicule type poids lourd est venu stationner sur un aménagement paysager de la commune. Cet aménagement a été malheureusement dégradé du fait du stationnement illicite du véhicule. Une expertise a été diligentée. Elle a permis d'établir la responsabilité de la société et de fixer le montant du dédommagement dû à la commune à 1 430,88 € TTC. Celui-ci a été encaissé en avril 2024.

3. Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) :

Le Maire rend compte au Conseil municipal des DIA pour lesquelles le droit de préemption urbain n'a pas été mis en œuvre :

Numéro de dossier	Adresse terrain	Désignation du bien	Décision adoptée
DIA00134424A0019	182 rue Lamartine	Maison d'habitation	Non préemption
DIA00134424A0020	Lieu-dit Chalandré	Terrains à bâtir	Non préemption

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE des attributions exercées par le Maire par délégation et ayant donné lieu aux décisions résumées ci-dessus dans les points 1, 2 et 3.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET

Le secrétaire
Patrick BOUVARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240703-067-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2024
Publication : 05/07/2024